

Pétition des Riverains de L'Eygoutier et des membres de l'
Association Intercommunale des Riverains du bassin de l'Eygoutier
à

Monsieur le Préfet du Var

Monsieur le Président du Conseil Général du Var

Monsieur le Président du S.I.A.H.E

Monsieur le Maire de La Garde

Monsieur le Maire de Toulon

Monsieur le Maire du Pradet

Monsieur le Maire de La Valette

Objet : protection du bassin de l'Eygoutier contre les inondations

Monsieur,

Les habitants riverains de l'Eygoutier et de ses affluents de La Garde, de Toulon et du Pradet attendent et réclament depuis de nombreuses années la réalisation du 2° tunnel évacuateur de crue, ouvrage de sécurité, qui doit les protéger contre les risques de graves inondations et qui était considéré comme le « clé de voûte » de l'aménagement de l'Eygoutier dans l'étude de 1993.

Nous rappelons que le tunnel actuel, construit en 1889 à une époque où l'urbanisation était bien moindre qu'aujourd'hui, est tout à fait insuffisant puisqu'il n'a qu'une capacité d'évacuation maximum de 20 m³/s alors que les apports constatés pendant l'inondation de 1978 correspondaient à des débits supérieurs à 220 m³/s (160mm d'eau en 24 heures).

Facteur aggravant , on constate partout une augmentation de l'intensité et de la violence des phénomènes météorologiques, comme par exemple à Nice, début 1998, avec 117 mm d'eau en moins de 3 heures. On peut imaginer les ravages qu'une pareille précipitation aurait pu exercer sur le bassin de l'Eygoutier...

Alors que les études lancées en 1990 par le SIAHE, Prévoient ledémarrage des travaux anti-inondations dès 1995, aucun budget ne leur a déjà été consacré, ni n'a été planifié pour les prochaines années, sous prétexte que les grands travaux du Var absorbent la totalité des budgets d'investissement.

Pourtant le coût du deuxième tunnel, chiffré à 35 MF dans l'étude de 1993, est bien modeste comparé à ceux des grandes réalisations en cours ou en projet et aux budgets d'investissement du Conseil Général (1291 MF pour 1999) et des villes de Toulon et de La Garde.

A ce sujet une information provenant de différentes sources et que nous considérons comme grave, circule comme justification du report répété de cette décision : une nouvelle position sur la protection des espaces verts du Plan de La Garde, semble admettre que la submersion périodique de cette zone serait bénéfique pour l'environnement, constituerait un moyen de lutte naturel contre l'urbanisation et serait acceptable du fait que les risques de sinistres seraient plus matériels qu'humains.

Si des pluies diluviennes submergeaient gravement Le Plan de La Garde et Toulon Est, les habitants sinistrés ne manqueraient pas de rechercher les responsabilités dans le retard de plusieurs années qui a été et reste apporté à la réalisation d'un ouvrage qui a été reconnu comme absolument indispensable pour éviter une nouvelle « crue du siècle »

Avec l' « Association Intercommunale des Riverains du bassin de l'Eygoutier » nous nous élevons énergiquement contre cette position à l'égard des nombreux riverains exposés et de leurs intérêts et nous la jugeons d'autant plus inacceptable qu'elle est erronée car la réalisation du 2^o tunnel au même niveau que le tunnel actuel ne modifiera pas l'hydraulicité du Plan de La Garde, l'Eygoutier continuant à s'écouler en temps normal sur Toulon, et n'empruntant le nouveau tunnel qu'en période de crue.

En conséquence, nous demandons avec la plus extrême détermination la mise en place immédiate d'un plan de financement et la programmation d'urgence de la construction du nouveau tunnel, afin d'éliminer définitivement tout risque de graves inondations.,

Alors que nous venons de subir un nouvel avertissement sans frais les 17 et 18 janvier, nous ne voulons plus attendre, et si notre requête restait sans réponse positive, nous sommes fermement décidés à utiliser toutes les voies d'appel et de recours pour la faire aboutir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Signataire(s) .

nom(s) et prénom(s) :

adresse

adhérent de l'AIRE : oui / non.

copies :

Ministre de l'Environnement

Secrétaire aux risques naturels

Messieurs les Maires de La Crau, La Farlède, Carqueiranne, Solliès-ville, Hyères